

UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 10 mai 2023

29 votants sur 33 membres

Liste des membres présents ou représentés :

BUE Nicolas
HELLIO Hugues
HO-DAC Marion
SIMON Anne
ATTARD Jérôme
BARALLE Pierre-Jean
DEMAYE-SIMONI Patricia
DUTOIT Marc
JENNEQUIN Anne
LE MARC'HADOUR Tanguy
MUTELET Valérie
BODESCOT Michel
BUTANOWICZ Aline
CHOPIN Jean-Marc
DUPAS Régis
FABIANEK Isabelle
GRUCHOT Lucie
BAUDUIN Tanguy
DENQUIN Mathilde
DUBOIS Emanuel
DUTECH-THOMAS Maellys
LECLERC Alicia
MULLANU Léonard
NOWECKI Maeva
JAMIN Philippe
MASSIAS Nathalie
LAPAGE Murielle
DELAHAY Patrick
BONY Nadia

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et président du conseil d'UFR ouvre la séance. Il est 17h05.

Madame le doyen remercie tout d'abord chaleureusement l'ensemble des membres présents. Madame VASSEUR-LAMBRY souhaite ensuite la bienvenue à Monsieur Pierre-Jean BARALLE. En effet, étant promue officiellement professeur des universités, Madame VASSEUR-LAMBRY cède sa place sur la liste des maîtres de conférences (collège B) à Monsieur Pierre-Jean BARALLE en tant que membre de la liste ayant eu le plus de voix lors du dernier scrutin. Par ailleurs, il est à noter que ce changement de corps a également un impact sur la composition des conseils centraux. C'est pourquoi des élections seront organisées avant la fin de l'année 2023 afin de combler au sein des instances concernées les places laissées vacantes.

2- Points d'information

a- La fête du droit

Elle s'est déroulée du 13 au 17 mars 2023 avec un succès assez retentissant pour la ville de Douai et l'université d'Artois. Madame le doyen remercie au passage l'ensemble des

institutionnels qui ont participé à cette manifestation en sachant que les regards se tournent désormais vers la prochaine échéance à savoir la nuit du droit qui aura lieu le 4 octobre 2023.

b- Audience délocalisée du Conseil constitutionnel sur Douai

Madame le doyen informe les membres du conseil d'UFR que la faculté de droit avec l'appui de la Cour d'appel et de la Cour administrative d'appel de Douai a posé acte de candidature en vue d'accueillir le Conseil constitutionnel dans « nos murs » au titre de ses séances délocalisées. La demande a reçu une réponse favorable de la part de Monsieur Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel. Un déplacement est attendu au cours de la première période 2024. Concrètement, il s'agit d'examiner deux ou trois QPC (questions prioritaires de constitutionnalité) afin de mieux faire connaître le fonctionnement du Conseil en sachant que certains étudiants auront le privilège d'assister à cette audience. Mais à ce jour, la feuille de route n'est pas encore fixée.

c- La politique d'emploi

Cette année, le dialogue de gestion est programmé le 16 juin 2023 en espérant obtenir cette fois-ci une DGF plus importante que les années précédentes afin de permettre le bon fonctionnement des différents services de notre composante. A cette occasion, il est également fait un point sur la politique d'emploi. D'ailleurs, au titre des personnels administratifs, il a été demandé l'année dernière la publication d'un poste de gestionnaire de scolarité en interne. Mais celui-ci a été finalement mis en externe. Cela réduit naturellement les chances d'admission pour les 3 agents contractuels travaillant au service scolarité. Dans cette perspective et dans l'hypothèse où aucune de ces 3 personnes n'est admise à ce concours, il est demandé la reconduction de l'une d'entre elles pour une durée d'un an afin d'accompagner la personne nouvellement affectée dans sa prise de fonction. Il faut dire que la personne en charge de la gestion des L1 est très sollicitée notamment par les étudiants. En outre, un temps d'adaptation est indispensable afin de s'approprier les différentes applications se rapportant à la fonction. Il apparaît ainsi difficile d'effectuer la première année les actes administratifs et de gestion dans le domaine de la scolarité sans un accompagnement renforcé. De même, il est demandé la reconduction du contrat de Madame Laëtitia LISI, gestionnaire M1 et licence professionnelle en sachant que celui-ci est financé au titre des droits de tirage.

S'agissant des enseignants contractuels, il a été demandé notamment le recrutement de 3 ATER historiques. Mais selon Madame VASSEUR-LAMBRY, il devient désormais de plus en plus difficile de recruter et d'attirer les talents.

d- Création d'une licence professionnelle « mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Madame VASSEUR-LAMBRY rappelle qu'elle fait partie d'un groupe national pour la mise en place de cette licence dont l'ouverture est prévue en septembre 2024. Madame VASSEUR-LAMBRY se chargera lors d'un prochain conseil d'UFR de faire une présentation beaucoup plus exhaustive.

e- Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Ce point sera également mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'UFR.

f- L'approche par compétences (LCeR)

L'approche par compétences nécessite de décliner des blocs. Il s'agit d'un projet assez technique mais néanmoins nécessaire. Afin d'aider les membres du conseil à en comprendre les enjeux, il a été distribué deux supports :

- « La LCeR : une transformation pédagogique des filières de licence »
- « Passage à l'approche par compétences ; de la corvée à l'opportunité »

Ce projet est en tout cas lancé. Il convient donc d'aller progressivement vers cette approche.

3- Les calendriers pédagogiques

Pour les formations Licence et Master 1, il a été présenté 3 propositions de calendriers. Ces différentes propositions ont fait l'objet de nombreux échanges et soumises ensuite au vote.

C'est la proposition n° 2 (cf annexe) qui a été finalement retenue.

Pour les autres calendriers (licence professionnelle et l'ensemble des master 2), il a été proposé la version élaborée par chaque responsable de formation. Tous les calendriers ont été approuvés.

4- Master JPP : modification de la maquette

Cette modification consiste à supprimer le séminaire dispensé en S4 intitulé « contentieux de l'exécution des peines ».

Madame Vasseur souhaite remplacer ce cours par une note de synthèse qui semble beaucoup plus utile aux étudiants.

La modification est approuvée par le conseil d'UFR

5- Fermeture de l'ensemble des services de la faculté pour la période du 4 /01/24 au 06/01/24

Madame le doyen propose la fermeture de l'ensemble des services et locaux de la faculté les 4, 5 et 6 janvier 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6- BQE (Bonus Qualité d'enseignement)

Chaque année, l'université d'Artois lance un appel à projet afin de favoriser la réussite des étudiants en organisant par exemple des manifestations ou des sorties. Pour la faculté de droit de Douai, 3 enseignantes sont concernées en sachant que les crédits obtenus par Madame DEMAYE-SIMONI Patricia (1800€) et Madame MUTELET Valérie (700€) au titre de l'année 2022 ont fait l'objet d'un report pour une utilisation en 2023.

Quant à l'enveloppe obtenue par Madame VASSEUR-LAMBRY Fanny (4066€ pour financer un voyage à Strasbourg), elle a été intégralement consommée en sachant qu'un montant de 485.50€ sera reversé à l'Association M2JPP. Cette somme correspond aux frais avancés par ladite association pour la réservation de l'hôtel.

Le conseil d'UFR se prononce favorablement sur cette opération au profit de l'association M2JPP.

7- Budget rectificatif

Le conseil d'UFR approuve l'inscription au budget 2023 de 3 nouvelles recettes :

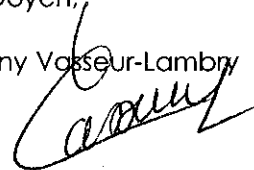
- Facture IMT n° 210039121 d'un montant de 2550 €. Domaine d'activité : 920 FOMAS
- Facture n° 210038122 d'un montant de 5000€. Domaine d'activité : 920 FOMAS
- Facture LEXIS NEXIS n° 210039032 d'un montant de 2000€. Domaine d'activité : 920 FOMAS

8- Projet de restructuration du RU

Madame VASSEUR-LAMBRY présente le projet de restructuration du 1^{er} étage du restaurant universitaire actuellement inoccupé (cf annexe « étude de faisabilité »)

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry



Mars 2024			Avril 2024			Mai 2024			Juin 2024			Juillet 2024			Août 2024		
1 Ve	8		1 Lu	Lundi de Pâques	1 Me	Fête du Travail	1 Sa		1 Lu		1 Je						
2 Sa		CM+TD	2 Ma		2 Je		2 Di		2 Ma		2 Ve						
3 Di			3 Me		3 Ve		3 Lu	Jury d'examens session 1 (semestre pair)	3 Me		3 Sa						
4 Lu			4 Je		4 Sa		4 Ma		4 Je		4 Di						
5 Ma		CM+TD	5 Ve		5 Di		5 Me		5 Ve	Date limite retour de notes	5 Lu						
6 Me			6 Sa		6 Lu	EXAMEN SESSION 1 (semestre pair)	6 Je		6 Sa		6 Ma						
7 Je		INTERRUPTION PEDAGOGIQUE	7 Di		7 Ma		7 Ve		7 Di		7 Me						
8 Ve			8 Lu		8 Me	Fête de la Victoire	8 Sa		8 Lu		8 Je						
9 Sa			9 Ma		9 Je	Ascension	9 Di		9 Ma		9 Ve						
10 Di			10 Me		10 Ve	Pont de l'ascension	10 Lu		10 Me		10 Sa						
11 Lu	9		11 Je		11 Sa		11 Ma		11 Je		11 Di						
12 Ma			12 Ve		12 Di		12 Me		12 Ve		12 Lu						
13 Me			13 Sa		13 Lu		13 Je		13 Sa		13 Ma						
14 Je			14 Di		14 Ma	EXAMEN SESSION 1 (semestre pair)	14 Ve		14 Di	Fête nationale	14 Me						
15 Ve			15 Lu		15 Me		15 Sa		15 Lu	Jury d'examens session 2	15 Je	Assomption					
16 Sa			16 Ma		16 Je		16 Di		16 Ma		16 Ve						
17 Di			17 Me		17 Ve		17 Lu		17 Me		17 Sa						
18 Lu	10		18 Je		18 Sa		18 Ma		18 Je		18 Di						
19 Ma			19 Ve		19 Di	Pentecôte	19 Me		19 Ve		19 Lu						
20 Me			20 Sa		20 Lu	Lundi de Pentecôte	20 Je		20 Sa		20 Ma						
21 Je			21 Di		21 Ma		21 Ve		21 Di		21 Me						
22 Ve			22 Lu		22 Me		22 Sa		22 Lu		22 Je						
23 Sa			23 Ma		23 Je		23 Di		23 Ma		23 Ve						
24 Di			24 Me		24 Ve	Date limite retour de notes	24 Lu		24 Me		24 Sa						
25 Lu	11		25 Je		25 Sa		25 Ma		25 Je		25 Di						
26 Ma			26 Ve		26 Di		26 Me		26 Ve		26 Lu						
27 Me			27 Sa		27 Lu	VACANCES UNIVERSITAIRES	27 Je		27 Sa		27 Ma						
28 Je			28 Di		28 Ma		28 Ve		28 Di		28 Me						
29 Ve			29 Lu		29 Me		29 Sa		29 Lu		29 Je						
30 Sa			30 Ma		30 Je		30 Di		30 Ma		30 Ve						
31 Di		Passage à l'heure d'été			31 Ve				31 Me		31 Sa						

L'étude de faisabilité

